

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**
**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME**
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_6_6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Objet : Suppression de la régie transport scolaire

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
 Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
 Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
 Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu la délibération du 7 mai 2004 portant création de la régie de recette « transport »,
Vu l'évolution du fonctionnement du service transport,
Considérant la baisse du nombre d'enfants,
Considérant l'avis du SGC d'Angoulême,

La commune pourra émettre des titres pour poursuivre la facturation aux familles utilisant le service transport scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'**APPROUVER** la suppression de la régie de recettes « Transport » et toutes les délibérations antérieures liées à cette régie seront abrogées au 1er septembre 2023,
- D'**ABROGER** les arrêtés portant nomination d'un régisseur à cette régie de recettes « Transport », mentionnée ci-dessus,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire,
Michel CARTERET**

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/07/2023



**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, M^{me} Graziella RELET**